

7. DEMANDE AU CPE LES P'TITES PIES D'ÉLARGIR SON OFFRE DE PLACES EN SERVICES DE GARDE À SAINT-PIE

CONSIDÉRANT que le CPE Les P'tites Pies accueillera 81 places en services de garde à la suite d'un agrandissement;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de 200 enfants sur la liste d'attente de la PLACE 0-5 ans pour des places au CPE présentement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie est la deuxième ville en importance dans la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que la population de Saint-Pie est en constante augmentation, celle-ci étant de 5 965 en 2024 alors qu'elle était de 5 918 en 2023 et de 5 852 en 2022;

CONSIDÉRANT que le groupe d'âge 0-4 ans à Saint-Pie est de 350 enfants;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets de construction de logements sont à prévoir sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a à Saint-Pie un parc industriel qui amène des travailleurs et des familles sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie désire attirer les jeunes familles en rendant le milieu de vie toujours plus accueillant et accessible aux enfants et aux jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la population saint-pienne de pouvoir bénéficier de places en garderie directement à Saint-Pie, ce qui n'est pas le cas présentement;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

Que la Ville de Saint-Pie demande au ministère de la Famille, d'accorder au CPE Les P'tites Pies une augmentation d'au moins 80 places à son permis afin de mieux répondre à la demande de places en services de garde sur le territoire de Saint-Pie.